

**LA VILLE D'ÉCHIROLLES**  
**RECHERCHE POUR LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**  
**Pôle Réseaux - Coordination Métropole Voirie**

**UN-E TECHNICIEN-NE DE VOIRIE**  
**SURVEILLANT-E DE TRAVAUX**

**Temps de travail :** Temps Complet

**Cadre d'emploi :** Technicien- Catégorie B

**Pré-requis:** BAC à BAC + 2 dans les métiers du BTP + expérience solide de terrain

**Poste à pouvoir :** dès que possible

**MISSION :**

Sous l'autorité de la Directrice Adjointe des Services Techniques aux Espaces Extérieurs, au sein du pôle Réseaux – Coordination Métropole Voirie et en articulation avec le Technicien référent voirie réglementaire. Il/Elle surveille et suit l'ensemble des chantiers de travaux réalisés sur le domaine public.

Il/Elle assure la coordination voirie au sens du code de la voirie routière (exploitants réseaux): coordination des activités et interfaces liées aux services transférés à la métropole : voirie, assainissement, eau potable, collecte des déchets, réseaux BT et fibre optique.

Il/Elle suit administrativement des projets et aménagements sur l'espace public au vu des pouvoirs de police du maire sur la circulation et le stationnement.

**ACTIVITÉS :**

> **SURVEILLANCE TERRITOIRE & TRAVAUX :**

- ◆ participe aux réunions de démarrage des chantiers faisant l'objet d'un arrêté de circulation temporaire délivré à une ou plusieurs entreprises,
- ◆ contrôle le respect des préconisations figurant dans les arrêtés de circulation temporaires en matière de sécurité des tiers et usagers du domaine public,
- ◆ vérifie que les travaux réalisés sur l'espace public bénéficient des autorisations ad hoc,
- ◆ vérifie régulièrement l'état général des espaces publics au regard des compétences et délégations communales (état des rues, parcs...), signale les anomalies constatées (dégradations, dépôts sauvages...), assure le suivi des actions correctives en lien avec les services communaux (ST, VQDL) et métropolitains,
- ◆ établit en lien avec le service assurances les fiches de diagnostic qui servent de base à l'analyse de la responsabilité éventuelle de la ville en cas de réclamation d'un usager pour un sinistre survenu sur l'espace public,
- ◆ rédige et transmet des relevés de décisions, compte-rendus, notes de synthèse, courriers aux habitants et aux entreprises,
- ◆ tient à jour des plannings et tableaux de suivi d'activité du poste,
- ◆ rédige des bilans d'activité annuels.

> **COORDINATION VOIRIE :**

- ◆ met en œuvre l'obligation légale de coordination des intervenants sur le domaine public au sens du code de la voirie routière avec les gestionnaires exploitants de réseaux et la métropole (coordination annuelle comprenant l'animation des réunions de travail, l'élaboration et le suivi des outils de programmation, la rédaction de compte-rendus)

- ◆ participe aux réunions techniques périodiques et / ou spécifiques avec les services de la Métropole,
  - ◆ relaie à la Métropole les demandes, les signalements en interne ou rapportés par les habitants dans les domaines des compétences transférées,
  - ◆ s'assure de la bonne coordination des programmes et plannings prévisionnels d'interventions des activités d'entretien ville et métropole,
  - ◆ assure le contrôle et le dialogue technique avec la métropole et les entreprises pour la mise en œuvre et la conformité des dispositions prévues dans les arrêtés permanents de circulation,
  - ◆ assiste la Directrice adjointe dans l'élaboration des programmes prévisionnels d'investissement dans le champ des compétences transférées,
- > **SUIVI ADMINISTRATIF DES PROJETS AU VU DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT :**
- ◆ rédige les arrêtés permanents de circulation liés aux projets urbains et installations nouvelles sur l'espace public,
  - ◆ contrôle et tient à jour l'observatoire des arrêtés permanents du SIG de la ville,
  - ◆ contrôle et tient à jour un tableau de bord sur l'état d'avancement de la mise en conformité de la signalisation de police sur le territoire communal.

### **QUALITÉS ET COMPÉTENCES REQUISES :**

- > Connaissance générale des règles de l'art dans les métiers du BTP,
- > Connaissances solides dans les domaines de la réglementation de voirie, de la sécurité du travail sur les chantiers, et de la sécurité routière, notamment le Code de la Route et la signalisation de police,
- > Connaissance des outils bureautiques et cartographiques,
- > Connaissance des compétences des collectivités territoriales et des concessionnaires exploitants de réseaux,
- > Rédaction de notes, de courriers et compte rendus,
- > Méthode et organisation,
- > Autonomie,
- > Rigueur,
- > Qualités relationnelles,
- > Capacité d'analyse;

Date limite d'envoi des candidatures : **le 4 juillet 2018**

**Courrier :** Lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur Le Maire, Service DRH / Pôle Gestion & Pilotage – Hôtel de Ville, 1 Place des Cinq Fontaines, BP 248 – 38433 ÉCHIROLLES Cedex.

**Ou sur le site de La Ville d'Échirolles – Offres d'emploi :**  
[recrutement-ville@ville-echirolles.fr](mailto:recrutement-ville@ville-echirolles.fr)